

<b>Compte Rendu du Conseil d'Ecole du jeudi 6 novembre 2014</b>
---

Etaient présents :

Monsieur Mauffrey (mairie).  
Madame Bonnetête (adjointe au maire).  
Madame Bouix, DDEN.  
Mesdames Malveille, Rey, Tomasi, Messieurs Giroire, Piet (APEI).  
Mesdames Caumes, Couzinet, David, Ychard (FCPE).  
Mesdames Asperti, Azevedo, Chevalier, Gauthier, Pariset, Poulin (enseignantes).  
Messieurs Challat, Crenner, Duplessis, Roberdeau, Vacher (enseignants).

Est excusée :

Madame Henriot, Inspectrice de l'Education Nationale.

**1. Proclamation des résultats des élections et installation du nouveau conseil d'école.**

Taux de participation : 51 % (46 % en 2013). Merci pour cette mobilisation.

Présentation des personnes élues APEI et FCPE.

Présentation par Mme Bouix de son rôle de Déléguée Départementale de l'Education Nationale : soutien à la laïcité, médiation.

Présentation des nouvelles enseignantes : Mmes Cantegril et Poulin.

**2. Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école.**

- Etude des attributions du conseil d'école : vote du règlement intérieur, suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (les actions pédagogiques entreprises, les activités périscolaires, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire).
- Précisions sur l'échéancier : communication des points à proposer à l'ordre du jour 15 jours avant la date du conseil d'école, la convocation est envoyée 8 jours avant. Les prochains conseils d'école sont fixés au 14/04/15 et au 25/06/15.
- Modalités des délibérations : vote à main levée ou à bulletins secrets.
- Diffusion du compte rendu : affichage à la mairie, au Petit Breuil, à l'école ; publication sur le site Internet de l'école.

**3. Physionomie et fonctionnement de l'école.**

- Répartition des classes :

Mme Azévedo CP = 25 ; Mr Roberdeau CP/CE1 = 23 (8+15) ; Mr Duplessis CE1/CE2 = 24 (16+8) ;  
Mme Asperti CE2 = 24 ; Mmes Cantegril et Poulin CE2/CM1 = 24 (9+15) ; Mr Challat CM1 = 25 ;  
Mme Pariset CM1/CM2 = 21 (12+9) ; Mme Gautier et Mr Crenner CM2 = 24 ; Mme Tuffereau CLIS = 8.

L'école bénéficie d'un poste de maître supplémentaire (Mr Vacher) ; c'est un dispositif nouveau. Il intervient en co-animation avec le maître de la classe.

Nous n'avons pas de psychologue scolaire.

La Maitresse E est Madame Groussin, elle est présente pour prendre en charge des groupes d'élèves en difficulté.

Il n'y a pas de maître G chargé de la psychomotricité.

Mme Charles Berlioz apporte son aide en classe de CLIS.

- Sécurité : l'exercice d'évacuation a été réalisé le 12/09, l'école a été évacuée en 2min 10s, toutes les consignes ont été respectées. Un exercice de confinement aura lieu en cours d'année.
- Surveillance de la récréation.

- Deux enseignants sont de service pour la surveillance de la cour à chaque accueil et à chaque récréation. Le tableau de service est présenté.

#### 4. Vote du règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité. Il est distribué à chaque parent avec accusé de réception. Il est rappelé que les objets apportés par les élèves sont sous leur responsabilité.

#### 5. Compte rendu financier de la coopérative.

L'année scolaire 2013-2014 présente un excédent de 3600 €. Un grand merci à chacun pour son implication dans la vie de l'école.

Il y a une volonté de la part des enseignants de partir en classe verte régulièrement afin que la plupart des élèves puissent, dans leur scolarité en élémentaire, vivre cette expérience. Si la coopérative scolaire prend en charge la moitié du coût, cela représente 5000 € pour 2 classes.

La coopérative scolaire ne permet pas de couvrir le financement de toutes les activités, elle ne peut pas assurer la gratuité totale des sorties scolaires.

Si une subvention de la mairie spécifique à un départ en classe verte est accordée, la coopérative permettrait de budgétiser le reste des actions de l'école. Dans le cas contraire, des priorités devront être dégagées.

Mme Bonnetête exprime le fait que le conseil municipal doit faire également des choix. Actuellement, une ligne budgétaire est à l'étude pour l'embellissement de la cour de l'école.

Mme Ychard souhaiterait que l'on privilégie des actions éducatives à du structurel et soutient l'idée d'un départ en classe verte pour chaque enfant au cours de sa scolarité. Elle propose que des activités plastiques pour enjoliver l'école se déroulent dans le cadre des activités périscolaires.

Mr Piet relève que l'aménagement de la cour concerne l'ensemble des élèves de l'école et a le mérite de durer dans le temps.

Mme Tomasi pose la question du financement des transports par la mairie. La subvention annuelle accordée à la mairie sert principalement à cet effet.

#### 6. Actions pédagogiques.

- Chaque enseignant a rencontré les parents qui viennent nombreux aux réunions de rentrée.
- Activités sportives :
  - Les quatrièmes olympiades se sont très bien déroulées grâce à l'implication de tous.
- Activités culturelles :
  - La semaine du goût : toutes les classes ont bénéficié soit d'une visite, soit de l'intervention de professionnels.
  - Nettoyons la nature. Tous les élèves se sont impliqués.
  - Ecole et cinéma : toutes les classes y participent. Mme Tomasi demande si les enseignants assistent à une pré projection pour s'assurer que le film est adapté à leurs élèves. Les films choisis par une commission nationale font partie d'un catalogue ; ils sont retenus pour leur intérêt pédagogique.
  - Fréquentation de la bibliothèque. Les conditions d'accueil ne sont pas assez satisfaisantes pour que l'activité remplisse pleinement son rôle pédagogique. Mr Maufrey rappelle que la bibliothèque est communautaire, ni municipale, ni scolaire. Sa priorité est l'ouverture au public. Mme Ychard regrette que cette ressource ne puisse être exploitée. Mme Rey propose que des volontaires puissent disposer des locaux pour accueillir, avec les enseignants, les élèves. Il serait également intéressant de relancer le projet « lire et faire lire ».

#### 7. Présentation du projet d'école.

- Un des axes du projet consiste à l'acquisition de compétences psychosociales. Dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires qui ont lieu de 12h à 12h30, les enseignants ont dirigé ce travail pour chacun des élèves. Mme David pense que les parents n'ont pas forcément fait le lien avec le projet « santé vous bien en pays mauzéen » conduit depuis l'an dernier.
- Il est envisagé de rencontrer une plasticienne pour étudier un projet de fresque sous le préau.

- Un projet de chorale réunissant tout le cycle 2 est mené en partenariat avec un professeur du conservatoire. Un spectacle sera présenté aux parents le 23/04/15.
- Un projet qui permettra de travailler sur le marais et le territoire mauzéen sera conduit à l'adresse des élèves de cycle 2 avec l'aide d'intervenants associatifs.
- Les CM1/CM2 et les CM2 assisteront à une représentation théâtrale à Niort.

#### 8. Calendrier des manifestations.

- Fort Monnet : 20/02.
- Fête de l'école : 26/06.

#### 9. Questions à la Municipalité.

- Sécurité à la sortie de l'école maternelle : remerciements des parents pour la présence d'une personne sécurisant la sortie
- Utilisation des toilettes. Pour éviter que les 200 élèves ne se précipitent aux toilettes à la sonnerie de la fin de la récréation, il est décidé qu'un élève de CM2 en empêche l'accès. Cependant, au cas par cas, les enseignants autorisent des élèves retardataires à s'y rendre. La question de l'hygiène est posée. Il manque régulièrement du savon et de quoi s'essuyer les mains. Une poubelle est commandée. Il faudrait également pouvoir régler le problème de pression d'eau.
- Transports scolaires. Certains lieux ne sont pas desservis. Les parents doivent prendre contact avec la CAN. Mme Bonnetête en réponse à une question de l'APEI précise que les enfants sont accueillis à la sortie du bus à la garderie.
- Fonctionnement de la pause méridienne. Les parents regrettent le peu de visibilité sur ce qu'il se passe, avec quel personnel, quelle organisation. Mme Bonnetête invite les parents à consulter le site de la mairie ou le document qui a été remis au moment de l'inscription. Le 1<sup>er</sup> service regroupe les enfants de maternelle avec ceux du CP et du CE1. Ils sont pris en charge à 11h40 et se rendent à la cantine où ils se lavent les mains. Pour les enfants du 2<sup>ème</sup> service, un appel est fait. Le lavage de mains semble poser problème.
- Fonctionnement de la cantine. Les parents ont des retours d'enfants qui ne veulent plus manger à la cantine. Peut-être est-ce dû au volume sonore important, au personnel qui n'arrive pas à se faire entendre. Les élus municipaux réfléchissent à des aménagements.
- Fonctionnement de la garderie. Des parents s'interrogent sur l'efficacité de la surveillance.

Ces dysfonctionnements conduisent à établir un état des lieux afin de pouvoir apporter des réponses. La communication est à améliorer pour clarifier et limiter les malentendus. Mme Bouix pose la question de la formation. Mr Mauffrey a la volonté d'y travailler et des réflexions sont en cours. Une réunion de travail est programmée réunissant les enseignants et les agents municipaux. Les parents d'élèves souhaitent également l'organisation d'une réunion.

Le 07/11/14

Le directeur

La secrétaire de séance



H. CRENNER

E. AZEVEDO